

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 64 69

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ**

**OBJET : Participation du Département au Programme d'Actions de Prévention des
Inondations (PAPI d'intention) Basse-Durance et signature de la convention.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), dont le Département est membre, porte des missions de gestion intégrée et transversale du cours d'eau pour faire face aux enjeux écologiques et pour la prévention des inondations (contrat de rivière Val de Durance 2008-2017).

Aujourd'hui, le SMAVD propose de porter un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) sur 3 ans, 2019-2022. Le projet a reçu l'accord du comité d'agrément de bassin, le 29 mars 2019.

Cette démarche doit permettre, avec des cofinancements, notamment de la part de l'Etat, d'aboutir à un haut niveau de connaissance, afin de justifier et élaborer le programme d'actions d'un PAPI complet et performant.

Ce programme prévoit la participation financière future du Département sur l'action 7.2, relative à la restructuration de la partie amont du système d'endiguement de Noves-Chateaufort, à hauteur de 40 000 €(soit 2,7 % du montant total du PAPI).

Cette action fera, dans un second temps, l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Le présent rapport a pour but d'acter le principe de la participation du Département au PAPI d'intention Basse-Durance et d'autoriser la Présidente à signer la convention ci-jointe.

Il est sans incidence financière immédiate.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

